

10 ans de l'AMAP

Dimanche 16 juin, dès 10h30

Ce **dimanche 16 juin**, vous êtes invités à venir participer aux nombreuses animations proposées par l'AMAP le Panier des hameaux dans le cadres des 10 ans de l'association.



Cette journée se déroulera en 5 temps :

- **10h30** inauguration officielle de la ferme péri urbaine « LA CLOSERAIE » par la municipalité.
- **11h15** apéritif commun avec la Ville et l'AMAP, avec le concours musical de l'Harmonie Magnycoise.
- **12h30** repas champêtre
- **14h30** après-midi festif et convivial (jeux, promenade en poney, forum-débat, exposition photos souvenir, ...)
- **17h30** remises des petites récompenses, clôture, dernier verre de l'amitié....

Coordonnées

Ferme périurbaine "la Closeraie"
78114

Magny-les-Hameaux

Infos pratiques

- *Le repas se fera selon le principe de "l'auberge espagnole", sauf pour le plat chaud (couscous) qui sera préparé par un traiteur. Chacun apportera :*
 1. *entrées (salade, crudités,...) OU un dessert (fromages, gâteau, fruits ou autres douceurs...)*
 2. *boissons*
 3. *des assiettes et couverts (un gobelet souvenir des 10 ans de l'AMAP vous sera offert)*
 4. *Dans un souci de préservation de « Dame Nature », merci d'éviter la vaisselle en plastique jetable.*
- La participation aux frais pour le plat chaud et les animations sera libre. (collecte au chapeau)
- Un « **livre d'or** » (format A5), en souvenir de la journée, sera réalisé avec notamment des recettes établies par chacun et chacune d'entre vous à partir des produits de nos agriculteurs amapiens. Amener la recette sur une feuille A5 pour la coller dans le livre.
- Sauf nécessité d'organisation, les voitures ne pourront pas pénétrer sur le terrain de notre maraîcher. Stationnement donc à l'extérieur.
- La question de la météo du jour ne se posera pas car la fête aura lieu à **l'intérieur** du nouveau bâtiment.
- Pour des questions d'organisation, il est **impératif** que vous répondiez à ce courriel en précisant :
 1. votre venue (ou votre indisponibilité)

2. le nombre d'adultes et d'enfants de moins de 12 ans
3. votre participation éventuelle à l'organisation